



Association Pour la Sauvegarde
du Seyon et de ses Affluents

BULLETIN

no 4

MAI 1989

Adresse postale : APSSA

Association Pour la Sauvegarde du Seyon et de ses Affluents
2053 CERNIER

CCP

: Association Pour la Sauvegarde du Seyon et de ses Affluents
2053 CERNIER : 20 - 6276 - 2

SOMMAIRE

Mammifères du Val-de-Ruz

**Cl. Mermod
et P. Marchesi**

Des nichoirs le long du Seyon

**L. Vuille
et C. Huguenin**

Rencontre Etat - APSSA

G. Ruedin

15 mai :

Foire de Dombresson

7 juin :

Assemblée annuelle

29, 30 sept., 1er oct. :

Fête du Seyon 1989

MAMMIFERES DU VAL DE RUZ

ESSAIS D'ECHANTILLONNAGE

Le recensement des mammifères d'une région peut se faire par plusieurs méthodes, généralement complémentaires:

1. Observation directe, de jour ou de nuit (avec un phare)
2. Observation des traces, sur la neige, le sable ou la boue
3. Piégeage, marquage, lâcher des animaux capturés, recaptures
4. Relevés des animaux tués par le trafic routier ou les chasseurs

En 1988, les deux premières méthodes ont été utilisées, à titre d'essai. Nous utilisons les deux dernières depuis 1978, au Val de Ruz, pour le contrôle des petits carnivores de la région. La présente note porte sur la technique d'observation directe, de nuit, au moyen d'un projecteur.

Secteur recensé: Val de Ruz Est, depuis la Borcarderie à Clêmesin, le long du Seyon, du Torrent, et dans la zone de Sous-le-Mont, entre Savagnier et Fenin.

Méthode: Parcours en voiture, au ralenti, de 30 à 40 km. Les zones situées de part et d'autre de la route sont balayées rapidement par le faisceau du projecteur, tenu à la main. La portée utile est d'environ 200 m., dans de bonnes conditions. Tous les mammifères, et accessoirement les oiseaux (Rapaces nocturnes) observés sont notés et localisés sur une carte. Trois échantillonnages ont été réalisés en 1988, les 20 avril, 9 juin et 2 décembre.

Résultats: Sept espèces de mammifères sauvages ont été observées, soit:

CHEVREUIL (20 observations), *RENARD* (10), *LIEVRE* (5), *HERISSON* (2), *FOUINE* (2), *BLAIREAU* (2) et *PUTOIS* (1).

Les chevreuils ont tous été vus entre Sous-le-Mont et la route de la Côtière, à une exception près (les Arniers, sous Engollon). Les lièvres sont localisés au Nord-Est, entre Villiers et Sous-le-Mont. Les renards ont été vus un peu partout, avec une prédominance toutefois dans la zone Scierie Debrot - Torrent. Les mustélidés sont observés entre la Bonneville et la Borcarderie, la région de la Bonneville, comme nous le confirment les autres techniques d'observation, apparaît privilégiée comme zone de refuge pour les petits carnivores (nombreux bosquets, haies, ruisseaux...).

Conclusions: Les recensements au phare ne permettent pas d'obtenir des valeurs absolues de la densité des différentes espèces de mammifères présentes dans la région. Ils peuvent cependant fournir des indications intéressantes sur les lieux privilégiés par les animaux (Voir Fig.1), et, éventuellement, sur les changements au cours de l'année (cela ne ressort cependant pas des trois essais réalisés en 1988).

Il faudrait, si possible, effectuer au moins un relevé par saison, sur un parcours prédéterminé, et dans des conditions météorologiques comparables, pour améliorer l'efficacité de ce genre d'échantillonnage. A notre avis, les mois les plus favorables, compte tenu des changements de végétation, seraient février-mars, mai, août et novembre (après la chasse). Il serait d'autre part utile de comparer ces relevés avec les autres techniques d'échantillonnage (traces sur neige, par exemple).

Cl.Mermod & P.Marchesi

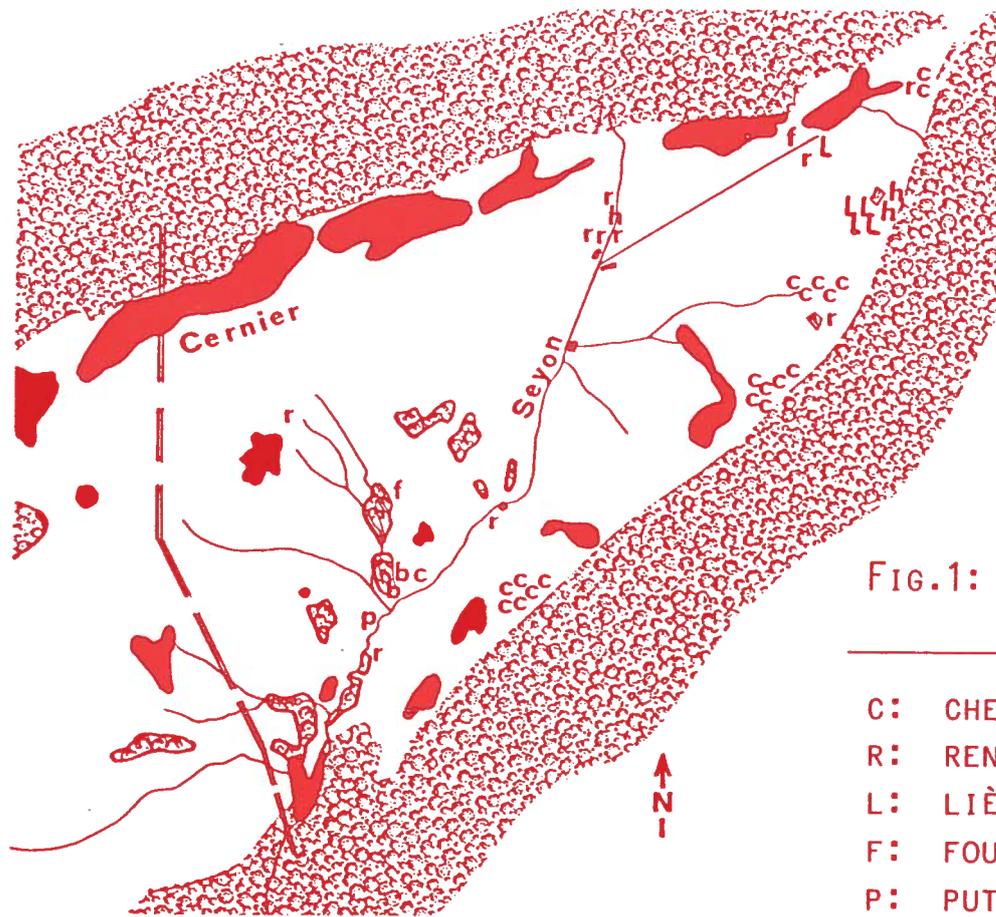


FIG.1: OBSERVATIONS AU
PHARE - 1988

- C: CHEVREUIL
- R: RENARD
- L: LIÈVRE
- F: FOUINE
- P: PUTOIS
- B: BLAIREAU
- H: HÉRISSEAU

MISE EN PLACE ET ETUDE DE NICHIRS LE LONG DU SEYON

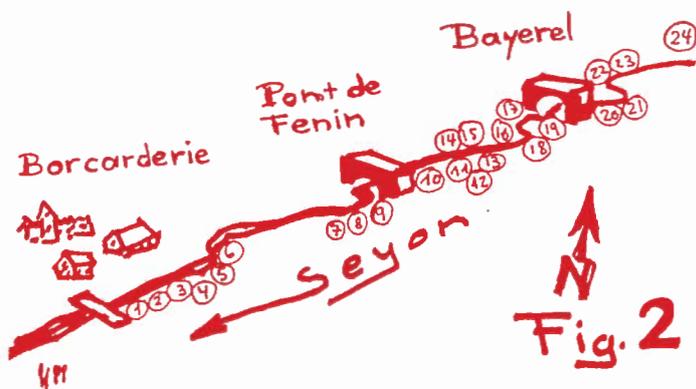
Lors de l'hiver 1987-88, nous avons confectionné et installé 24 nichoirs. (fig. No1) Ceux-ci ont été répartis en trois secteurs à savoir: sect. 1 Borcarderie No 1 à 6, sect. 2 Pont de Fenin No 7 à 15 et sect. 3 en aval et en amont de Bayerel No 16 à 24. (fig. No2).

L'emplacement n'a pas été défini par rapport aux essences d'arbres, mais le plus près de la rivière et selon les disponibilités. La hauteur varie entre trois mètres et quatre mètres cinquante. L'orientation est généralement côté est. La fixation est faite au moyen de fil électrique, pour ne pas gêner la croissance des arbres. Le but d'une telle opération est, d'augmenter les possibilités de nidification des différentes espèces d'oiseaux cavernicoles, (nichant dans des trous) qui sont: les mésanges charbonnières, nonnettes, bleues et noires les sittelles, les grimpeaux, éventuellement les gobe-mouches et les rouge-queues.

Lors d'un contrôle effectué les 24 et 25 mai 1988, huit nichoirs étaient occupés par des mésanges bleues, dix par des mésanges charbonnières, cinq vides et un disparu. Nous n'avons pas effectué de visite complémentaire tout au long de la saison, ce qui ne nous permet pas de dire s'il y a eu une seconde nichée.



Fig 1.



Suite à cette étude, nous nous sommes rendus compte du manque important de trous de nidification le long du Seyon. La raison est que: les vieux arbres sont automatiquement abattus, avant que ceux-ci ne donnent des cavités de nidification.

En effet comme vous pouvez le constater, il y a en ce moment et ceci comme chaque année, une coupe de bois en cours. Ce n'est pas moins de 200 arbres pour 1988-89 qui vont être abattus et cela uniquement dans le secteur de la Borcarderie- Pont de Fenin. Le choix d'abattage ne semble pas tenir compte des valeurs financières et calorifiques de ces bois; et pour des raisons de currage on abat tous ceux qui ont le pied dans l'eau. Les grands arbres bordant la route cantonale vont subir le même sort, pour l'élargissement de celle-ci.

Le résultat en est une diminution constante des cavités de nidification. Dans un premier temps, il serait important que les nichoirs installés soient déplacés avant l'abattage!!! par les bûcherons ou par l'A.P.S.A. Il n'est pas pensable de perdre un à deux nichoirs par an aussi stupidement.

Pour les années à venir il faudrait parvenir à supprimer l'abattage des arbres sans raison valable, et par la suite que l'Etat mette sous protection les berges du Seyon. Ceci pour ne pas avoir à dire dans quelques années, avec un brin de nostalgie dans la voix: " Il était une fois une rivière qui coulait libre... "

Familles C. Huguenin
L. Vuille

POUR TOUT DEPLACEMENT DE NICHOKRS TELEPHONEZ AUX No.

53.27.30. OU 24.59.52.

RENCONTRE ETAT - APSSA - FONTENELLE

Prétexte

A la suite de la Journée Seyon du Centre secondaire de la Fontenelle, Mme Berta Pokorni, hydrogéologue au Service cantonal de l'Environnement, et Mr Aldo Fanti, professeur à la Fontenelle, avaient projeté une rencontre ultérieure sous la forme d'une visite des locaux du Service cantonal de la Protection de l'Environnement. C'est ainsi que le mercredi après-midi 1er février, une délégation formée d'enseignants et de membres du comité de l'APSSA fut accueillie, rue Tombet 24 à Peseux, par Mr Jean-Michel Liechti, Chef de Service.

Rôle du Service cantonal de la Protection de l'Environnement

Mr Liechti décrit d'abord en quelques grandes lignes les activités principales de ses collaborateurs. Le SCPE n'est pas responsable de la "protection de la nature" considérée globalement (*); il a pour tâche de surveiller activement les composants essentiels de notre environnement, soit l'air, l'eau et le sol. Sur la base des critères légaux de qualité - définis par la loi sur la protection de l'environnement et la loi sur la protection des eaux - il procède à des analyses régulières pour être en mesure de tirer assez tôt la sonnette d'alarme en cas de dépassement des normes admises.

Problème essentiel du Seyon : son faible débit

Il appartenait donc bien au SCPE de signaler l'état inquiétant de notre cours d'eau. Mme Pokorni insista particulièrement sur le problème posé par le très faible débit du Seyon, qui ne lui permet pas de "digérer" suffisamment les apports polluants considérables des stations d'épurations (STEP) et des multiples drainages (plus de 150 !) qui s'y déversent. D'autres cours d'eau du canton comme le Doubs, l'Areuse, la Noiraigue et la Serrière ne connaissent pas ce problème. L'Areuse par exemple ne compte que 3 STEP et bénéficie d'un débit 5 fois plus élevé que celui du Seyon.

Collaboration

Après une visite commentée des laboratoires, il a été convenu qu'une collaboration plus étroite pourrait s'instaurer progressivement. Plus concrètement, trois propositions ont été avancées :

1. Entrevues APSSA - SCPE

Mr Liechti a accepté le principe de rencontres régulières du comité de l'APSSA avec le SCPE. La première aura lieu le mercredi 26 avril.

2. Collaboration avec les écoles

Mme Pokorni envisage avec enthousiasme une promotion de mesures en faveur de l'environnement - pour laquelle un crédit vient d'être attribué - en collaboration avec les écoles. C'est ainsi qu'une bande vidéo intitulée "Déchets, mon grand souci" sera prochainement mise à disposition à l'Office neuchâtelois de documentation pédagogique.

3. Foire de Dombresson

Si des emplacements peuvent être trouvés, l'Etat et l'APSSA souhaitent être présents à la prochaine foire de printemps

G. Ruedin

* voir l'Office cantonal de la Conservation de la Nature, dirigé par Mr René Nussbaum, à La Chaux-de-Fonds.

FOIRE DE DOMBRESSON

Venez nombreux à la foire de Dombresson !

LUNDI DE PENTECOTE 15 MAI

- Où ?
- Grand'Rue 42, au bout de la foire, direction Villiers. En face du Café des Chasseurs.
- Pourquoi ?
- Le comité a décidé de profiter de l'événement pour mieux faire connaître l'Association, ses buts et ses activités à la population du Val-de-Ruz.
- Comment ?
- Par des panneaux
Par une distribution de documentation
En "accrochant" les passants et en engageant la discussion
En exposant des dessins d'enfants réalisés pour ce jour-là
Jean-Marc Elzingre sera aussi présent - le stand est devant sa maison ! - et signera ses dessins dont le prix est maintenu à Fr 10.- (portefeuille complet de 8 reproductions : Fr 50.-)
- Quoi encore ?
- Le comité a aussi décidé de saisir l'occasion pour faire plus ample connaissance avec ses membres. Nous vous attendons, chers amis, au stand entre 11h00 et 12h30. Nous prendrons l'apéro ensemble et nous échangerons projets et idées. Une façon de mieux s'informer.
- Un concours de dessins a été lancé dans les écoles de Dombresson, Le Pâquier, Savagnier, La Côtière et Valangin. La proclamation des résultats aura lieu au stand à 14h00 avec remise des prix. Venez admirer et applaudir.

le comité

P.S. On cherche encore quelques bonnes volontés pour l'organisation. Les volontaires peuvent s'adresser à J.M. Gobat (038 53 48 37) ou à G. Ruedin (038 53 28 60)

ASSEMBLEE ANNUELLE

Nous avisons tous nos membres que l'assemblée générale aura lieu :

MERCREDI 7 JUIN, salle du tribunal de Cernier, à 20h00

La convocation avec l'ordre du jour seront envoyés sous peu.

En attendant, chacun pourra s'acquitter du montant de sa cotisation annuelle à l'aide du bulletin de versement ci-joint :

- | | |
|------------------------------------|-------------------|
| - membres individuels | Fr. 20.-- |
| - membres couples | Fr. 30.-- |
| - membres collectifs | Fr. 100.-- |
| - membres juniors (jusqu'à 18 ans) | pas de cotisation |

le comité

FETE DU SEYON

L'expérience de l'année dernière sera reconduite. La fête 89 aura lieu les

29, 30 sept., 1er octobre au Gor du Vauseyon

Retenez bien ces dates et réservez-les. Plus la participation sera grande, plus belle sera la fête !

le comité

BULLETIN D'ADHESION A L'APSSA

Je, soussigné, demande à être membre de l'Association Pour la Sauvegarde du Seyon et de ses Affluents.

NOM et Prénom

Année de naissance : 19

Adresse : Localité :

Disponibilités éventuelles (groupes de travail, secrétariat, organisations de manifestations, etc.).

.....

.....

.....

Remarques :

.....

.....

.....

Date : Signature :

Bulletin à retourner à : D. Robert, Esserts 17, 2054 CHEZARD